

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

Recettes de l'administration des péages dans les années 1888 et 1889.

Mois.	1888.	1889.	1889.	
			Augmentation.	Diminution.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . .	1,753,332. 81	1,808,288. 17	54,955. 36	—
Février . .	1,848,978. 09	1,887,616. 15	38,638. 06	—
Mars . . .	2,361,634. 71	2,264,561. 28	—	97,073. 43
Avril . . .	2,404,206. 19	2,144,480. 74	—	259,725. 45
Mai	1,811,065. 52	2,277,565. 22	466,499. 70	—
Juin	1,988,924. 09	2,061,832. 01	72,907. 92	—
Juillet . .	1,953,400. 01	2,036,683. 17	83,283. 16	—
Août	2,049,929. 39	2,122,784. 58	72,855. 19	—
Septembre .	2,209,532. 35	2,330,892. 58	121,360. 23	—
Octobre . .	2,581,091. 37	2,772,471. 85	191,380. 48	—
Novembre .	2,356,191. 13	2,525,822. 98	169,631. 85	—
Décembre .	2,608,935. 59	3,220,912. 71	611,977. 12	—
Total	25,927,221. 25	27,453,911. 44	1,526,690. 19	—

3^{me} Bulletin hebdomadaire des naissances et des décès.

Du 12 au 18 janvier 1890.

Pendant la semaine comprise entre ces deux dates, le bureau fédéral de statistique a reçu des officiers de l'état civil des villes principales de la Suisse, à savoir : Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne, St-Gall, Chaux-de-fonds, Lucerne, Neuchâtel, Winterthur, Bienne, Hérिसau, Schaffhouse, Fribourg et Locle, ayant ensemble une population de 480,388 habitants, l'information de 193 naissances, 354 décès et 8 mort-nés. En outre, 8 naissances, 39 décès et 3 mort-nés venant d'autres localités.

Parmi les décédés il y en avait 45 qui n'avaient pas dépassé la première année de la vie.

Dans ces villes les maladies transmissibles et évitables ont fait 11 victimes, en outre 4 venant d'une autre localité, à savoir : la rougeole 2 (1 à Aussersihl et 1 à Fluntern venant d'Altstätten); -- la scarlatine 1 à Zurich; -- la diphtérie et le croup 6 (1 à Zurich, 1 à Aussersihl, 1 à Genève, 1 à Bâle, 1 à Winterthur venant de Neftenbach et 1 à Bienne); -- la coqueluche 1 à Genève; -- l'érysipèle 0; -- le typhus 3 (1 à St-Gall venant de Berneck, 1 à Lucerne et 1 au Locle); -- la fièvre puerpérale 2 (1 à Oberstrass venant de Bellinzone et 1 à Genève); -- l'influenza 22; -- la diarrhée infantile 4 (1 à Aussersihl, 1 à Bâle, 1 à Lausanne et 1 à Lucerne).

51 de *phthisie pulmonaire*, en outre 2 venant du dehors; -- 116 par suite d'*affections aiguës des organes respiratoires*, en outre 10 venant du dehors; -- 10 par suite de *maladies organiques du cœur*, en outre 4 venant du dehors; -- 14 d'*apoplexie cérébrale*, en outre 1 venant du dehors; -- 2 par suite d'*accidents*, en outre 2 venant du dehors; -- 1 par suite de *suicide*, en outre 1 venant du dehors; -- 14 enfants sont morts de *faiblesse congénitale*, et 12 vieillards de *décépitude sénile*.

Le *taux de mortalité* calculé pour une année et par 1000 habitants, pour le total des villes susindiquées, est de 38.4 ‰; -- pour les 4 dernières semaines, il a été de 46.3 — 31.6 — 25.2 — 16.5 ‰.

Morbidité.

L'information des cas suivants de maladies transmissibles a eu lieu du 12 au 18 janvier 1890 :

1. Rougeole.

Schaffhouse (canton) : 2 cas dans le Höhgau. — *Zurich* (aggl.) : 5 cas, dont 2 à Enge et 1 à Zurich, Wiedikon et Aussersihl. — *Bâle-ville* : 0. — *Berne* : 0. — *Neuchâtel* (canton) : 1 cas à Couvet.

2. Scarlatine.

Schaffhouse (canton) : 6 cas à Schleithelm. — *Zurich* (aggl.) : 4 cas, dont 2 à Enge, 1 à Zurich et 1 à Riesbach. — *Bâle-ville* : 1 cas. — *Berne* : 3 cas, dont 1 au quartier jaune et 2 (dans la même famille) au quartier vert. — *Neuchâtel* (canton) : 0. — *Vaud* (canton) : 2 cas.

3. Diphthérie et croup.

Schaffhouse (canton) : 0. — *Zurich* (agglom.) : 7 cas, dont 3 à Wiedikon, 2 à Riesbach, 1 à Zurich et 1 à Aussersihl. — *Bâle-ville* : 3 cas. — *Berne* : 4 cas, dont 1 au quartier jaune, 1 au quartier vert, 1 au quartier blanc et 1 venant de Niederwangen. — *Neuchâtel* (canton) : 2 cas à Fleurier.

4. Coqueluche.

Schaffhouse (canton) : 0. — *Zurich* (aggl.) : 2 cas à Aussersihl. — *Bâle-ville* : 2 cas. — *Neuchâtel* (canton) : 0.

5. Varicelles.

Schaffhouse (canton) : 0. — *Zurich* (aggl.) : 5 cas, dont 3 à Riesbach, 1 à Oberstrass et 1 à Hottingen. — *Bâle-ville* : 1 cas. — *Neuchâtel* (canton) : 0.

6. Erysipèle.

Schaffhouse (canton) : 0. — *Zurich* (aggl.) : 1 cas à Riesbach. — *Bâle-ville* : 4 cas. — *Neuchâtel* (canton) : 0.

7. Fièvre typhoïde.

Bâle-ville : 1 cas.

8. Fièvre puerpérale.

Aucun cas n'a été annoncé.

Dans toutes les localités indiquées les mesures préventives ont été prises; l'information des cas prouvant d'ailleurs l'intérêt que les autorités et les médecins portent à la police sanitaire.

Les informations données dans d'autres cantons seront communiquées dans le bulletin mensuel.

Du 12 au 18 janvier, *le taux de mortalité*, qui était de 46.₃ ‰ pendant la semaine précédente (5 au 11 janvier), est descendu à 38.₄ ‰. Abstraction faite des décès et des naissances d'individus venant du dehors, le nombre des décès surpasse encore de 161 celui des naissances.

Le nombre des décès par suite d'*affections aiguës des organes de la respiration* n'est inférieur à celui de la semaine précédente que de 14. *L'influenza* est seule indiquée, comme cause du décès, dans 22 cas.

D'après *l'âge et le sexe*, les décès, y compris ceux des personnes venant du dehors, se répartissent comme suit :

	Total des décès.		Par suite d'influenza et de maladies aiguës des organes respiratoires.	
	Masculins.	Féminins.	Masculins.	Féminins.
de 0 à 1 an	24	21	10	7
» 1 » 4 ans	9	11	4	8
» 5 » 19 »	8	7	1	2
» 20 » 39 »	26	38	10	14
» 40 à 59 »	56	45	19	16
» 60 » 79 »	51	71	18	29
» 80 et au-dessus	9	14	3	7
	183	207	65	83

Pendant la semaine correspondante de l'année 1889 (13 au 19 janvier) on comptait 218 décès, dont 28 par suite d'*affections aiguës des organes de la respiration*.

La *phthisie pulmonaire* est indiquée comme cause de décès dans 53 cas au lieu de 30 (semaine correspondante de 1889); *les affections organiques du cœur* dans 14 cas, au lieu de 11; *l'apoplexie cérébrale* dans 15 cas, au lieu de 10.

Par suite d'*affections chroniques du poumon*, on compte 29 décès (8 masculins, 21 féminins). La déclaration médicale indique la *décrépitude sénile* comme cause de la mort, dans 12 cas (7 masculins et 5 féminins) et mentionne « l'influenza », comme maladie concomitante, dans les cas suivants :

Pleuropneumonie	45 cas	Méningite	2 cas
Bronchite aiguë	13 »	Myélite chronique	1 »
Pleurésie	1 »	Gastrite	1 »
Congestion pulmonaire	1 »	Coqueluche	1 »
Bronchite chronique, Emphysème	11 »	Diphthérie	1 »
Phthisie pulmonaire	3 »	Fièvre puerpérale	1 »
Maladies organiques du cœur	3 »	Marasme sénile	3 »

D'après les localités, les 148 décès par suite d'influenza et d'affections aiguës du poumon se répartissent comme suit :

Zurich	23 décès	Lausanne	11 décès
Bâle	17 »	Fribourg	4 »
Berne	8 »	Lucerne	11 »
Bienne	4 »	St-Gall	9 »
Neuchâtel	3 »	Hérisau	9 »
Chaux-de-Fonds	0 »	Winterthur	6 »
Locle	0 »	Schaffhouse	5 »
Genève	38 »		

La mortalité par suite de ces affections a baissé à Zurich, Bâle, Bienne et Neuchâtel; il n'y a pas eu de décès de cette catégorie à la Chaux-de-Fonds et au Locle. Elle est restée à peu près la même à Fribourg et à Lausanne. En revanche, le taux élevé de mortalité s'est maintenu au même niveau à Genève et à Lucerne et une augmentation du nombre des décès est maintenant observée dans les villes de la Suisse orientale.

Dans toutes les autres localités, l'épidémie est en décroissance. A en juger d'après les différentes causes de décès, la mortalité extraordinaire observée dans nos grandes localités depuis les derniers jours de l'année passée jusqu'à aujourd'hui, peut être attribuée en grande partie au fait, que sous l'influence de la grippe, les personnes faibles et âgées et celles qui souffraient de maladies chroniques et qui auraient vraisemblablement succombé dans le courant de l'hiver, ont été enlevées pendant les trois dernières semaines. Selon toute probabilité, le taux de mortalité va redescendre rapidement au niveau normal et sera même au-dessous de la moyenne.

Bureau fédéral de statistique.

Bulletin n° 1

sur les

maladies contagieuses des animaux domestiques en Suisse

du 1^{er} au 15 janvier 1890.

(Publié par le département fédéral de l'agriculture à Berne.)

Explication des abréviations :

ét = étables; a = alpages-pâturages; ch = chevaline; b = bovine; p = porcine; c = caprine; o = ovine; en = canine. — Les cas indiqués entre parenthèses avec l'astérisque (*) se sont déclarés depuis la publication du dernier bulletin.

Charbon symptomatique.

Berne. Dist. de Frutigen, *Adelboden*, 1 b; dist. de Delémont *Bassecourt*, 1 b — Total 2 b ont péri.

Glaris. Dist. du Hinterland, *Diesbach*, 1 b a péri.

Vaud. Dist. d'Aigle, *Gryon*, 1 b a péri.

Total général 4 cas.

Charbon, sang de rate.

Berne. Dist. de Trachselwald, *Sumiswald*, 1 b; dist. de Konolfingen, *Oppligen*, 1 b — Total 2 b ont péri.

Soleure. Dist. de Soleure, *Soleure*, 1 b; dist. de Thierstein, *Breitenbach*, 1 b — Total 2 b ont péri.

Bâle-campagne. Dist. de Waldenburg, *Oberdorf*, 1 b a péri, 8 b sous séquestre.

St-Gall. Dist. d'Unter-Toggenburg, *Henau*, 1 b a péri, 7 b sous séquestre, *Tägersheim*, 1 b a péri, 10 b sous séquestre, *Oberutzwil*, 1 b a péri, 2 b sous séquestre — Total 3 b ont péri, 19 b sous séquestre.

Total général 8 cas, 27 suspects.

Fièvre aphteuse.

Zurich. Dist. de Zurich, *Zurich*, 1 ét (31 p*); la maladie a été constatée sur un transport de porcs gras logés dans les

abattoirs de la ville et provenant de l'Autriche-Hongrie; les animaux seront abattus successivement; dist. de **Horgen**, *Horgen*, 1 ét (3 b*) abattues pour la boucherie; l'affection a probablement été introduite par des porcs de provenance autrichienne; dist. de **Meilen**, *Stäfa*, 1 ét (4 b*); l'infection est due à un bœuf importé de l'Autriche; dist. de **Hinweil**, *Fischenthal*, 2 ét (8 b*, 1 c*), desquelles (1 b*) abattue pour la boucherie; la maladie a été introduite par un bœuf venant de Rapperswyl. *Wald*, 1 ét (8 b); dist. de **Winterthur**, *Schlatt*, 1 ét (9 b*, 2 p*), *Turbenthal*, 1 ét (11 b*); pour ces 3 dernières localités, l'origine de l'infection n'est pas connue — **Total 8 ét (43 b*, 33 p*, 1 c*)**, desquelles (4 b*) abattues pour la boucherie.

Berne. Dist. d'**Aarberg**, *Frieswyl*, 1 ét, 3 b; l'épizootie est éteinte; dist. de **Berne**, *Berne*, 1 ét (2 b*); la provenance de la maladie n'est pas déterminée — **Total 2 ét, 5 b**, desquelles (2 b*).

Lucerne. Dist. de **Hochdorf**, *Hitzkirch*, 4 ét, 36 b, 17 p, desquelles (30 b*, 15*); l'introduction de l'affection est due à des porcs de provenance hongroise.

Schwyz. Dist. de **March**, *Wangen*, 1 ét (10 b*); la source de l'infection est inconnue.

Glaris. Dist. d'**Unterland**, *Kerenzen*, 2 ét, 9 b, 8 c, 2 p, (3 b*, 3 c*, 2 p*); l'origine de la maladie n'est pas déterminée.

Bâle-ville. *Bâle*, 5 ét, 25 b, 1 p; l'épizootie est à peu près éteinte.

Appenzell-Rh. ext. Dist. du **Hinterland**, *Hérisau*, 2 ét (14 b*, 49 p*, 1 o*); l'affection a été introduite depuis le canton d'Appenzell-Rh. int., *Hundwil*, 1 ét (10 b*), *Waldstatt*, 2 ét (6 b*); ces cas se rapportent à du bétail de boucherie de provenance autrichienne acheté au marché de St-Margrethen; dist. du **Mittelland**, *Bühler*, 1 ét (8 b*, 2 p*, 8 o*), *Gais*, 4 ét (42 b*, 8 p*), *Speicher*, 1 ét (1 b*), *Trogen*, 1 ét (4 b*); dans ces derniers cas, la source d'infection est inconnue — **Total 12 ét (85 b*, 59 p*, 9 o*)**.

Appenzell-Rh. int. *Schwendi*, 1 ét, 20 b, *Rütli*, 2 ét, 47 b, *Gonten*, 5 ét, 52 b (15 b*); le caractère de la maladie est bénin — **Total 8 ét, 119 b**, desquelles (15 b*).

St. Gall. Dist. de **St-Gall**, *St-Gall*, 1 ét (8 b*); dist. de **Tablat**, *Tablat*, 1 ét (4 b*), *Heggenswil*, 1 ét (12 b*); dist. de **Rorschach**, *Untereggen*, 1 ét (9 b*), *Steinach*, 1 ét (5 b*); dist. d'**Ober-Rheinthal**, *Rebstein*, 1 ét (3 b*); dist. de **Werdenberg**, *Sennwald*, 1 ét (2 b*), *Gams*, 13 ét (107 b*, 45 o*, 7 c*, 1 p*), *Buchs*, 1 ét (7 b*), *Wartau*, 2 ét (17 b*); dist. d'**Ober-Toggenburg**, *Stein*, 1 ét (20 b*), *Nesslau*, 2 ét (25 b*); dist. d'**Alt-Toggenburg**, *Mosnang*, 1 ét (3 b*, 2 c*), *Lütisburg*, 2 ét (24 b*,

1 c*); dist. d'Unter-Toggenburg, *Henau*, 1 ét (30 p*), *Mogelsberg* (2 b*) abattues pour la boucherie, *Flawil*, 3 ét (10 b*, 11 p*), parmi lesquelles (1 b*) abattue pour la boucherie; dist. de *Wil*, *Zuzwil*, 1 ét (14 b*), *Oberbüren*, 1 ét (11 b*); dist. de *Gossau*, *Waldkirch*, 2 ét (19 b*), *Straubenzell*, 2 ét (34 b*); le ban a été mis sur les communes qui sont le plus infectées — **Total 89 ét (336 b*, 42 p*, 10 c*, 45 o*)**, desquelles (3 b*) abattues pour la boucherie.

Grisons. Dist. d'Oberlandquart, *Furna*, 1 ét, 10 b, *Küblis*, 1 ét, 4 b, *Conters*, 2 ét, 19 b, 1 c, *Saas*, 1 ét, 10 b; dist. d'Unterlandquart, *Mastrils*, 2 ét, 16 b, 3 c (11 b*), *Haldenstein*, 1 ét, 5 p, *Igis*, 2 ét, 9 b, 2 c, *Maienfeld*, 1 ét, 2 b; dist. de *Plessur*, *Coire*, 2 ét, 23 b (4 b*); dist. d'*Imboden*, *Ems*, 2 ét (11 b*, 3 c*); dist. de *Heinzenberg*, *Præz*, 1 ét, 8 b, *Urmein*, 2 ét, 27 b, *Tartar*, 1 ét, 11 b, 6 c, *Tschappina*, 1 ét (10 b*), *Thüsis*, 1 ét (12 b*), *Kazis*, 1 ét (16 b*); dist. de *Glenner*, *Obersaxen*, 4 ét, 28 b, 4 c, *Valendas*, 1 ét, 11 b; dist. du *Vorderrhein*, *Trons*, 1 ét (2 b*, 1 c*, 1 o*) — **Total 28 ét, 234 b, 20 c, 1 o**, dont (66 b*, 4 c*, 1 o*).

Argovie. Dist. de *Lenzburg*, *Lenzburg*, 2 ét (1 b*, 1 p*), *Staufen*, 2 ét (8 b*, 2 p*); dist. de *Kulm*, *Reinach*, 1 ét (3 b*), *Menziken*, 1 ét (2 b*), *Birrwyl*, 6 ét (28 b*); dist. de *Muri*, *Mühlau*, 1 ét (3 b*), *Maienberg*, 1 ét (7 b*), *Beinwyl*, 1 ét (12 b*); dist. de *Zofingue*, *Brittnau*, 1 ét (7 b*); les cas à *Lenzburg*, *Staufen* et *Brittnau* sont dus au transport de pores dont il est fait mention dans le bulletin n° 24 (année 1889); une enquête a été ordonnée dans le district de *Kulm*; à *Mühlau* et *Maienberg*, la maladie provient très probablement d'animaux achetés au marché de *Wil* (St-Gall); à *Beinwil*, l'affection a été importée par un marchand de bétail de *Hitzkirch* (Lucerne); le ban est mis sur les communes de *Lenzburg*, *Staufen* et *Birrwyl* — **Total 16 ét (71 b*, 3 p*)**.

Neuchâtel. Dist. de *Neuchâtel*, *Wavre-Thielle*, 2 ét (6 b*, 3 p*), dont (1 b*) abattue pour la boucherie; les 2 étables ont été placées sous séquestre.

Total général 127 ét, 1233 pièces de bétail, desquelles 8 pièces abattues
 Augmentation depuis le 31 déc. 34 ét, 337 > > [pour la boucherie.]

Rouget du porc.

Schwyz. Dist. de *Schwyz*, *Schwyz*, 3 p ont péri.

Vaud. Dist. de *Lausanne*, *Lausanne*, 1 p; dist. de *Rolle*, *Perroy*, 1 p — **Total 2 p** ont péri.

Genève. Arrond. de la Rive droite, *Meyrin*, 23 p ont péri, 2 p ont été abattues, 38 p suspects.

Total général 30 cas, 38 suspects.

Gale.

Vaud. Dist. de *Cossonay*, *Pampigny*, 5 o.

Total général 5 cas.

Contraventions constatées.

Zurich. Une amende de fr. 80, une de fr. 100 (non déclaration de la présence de la fièvre aphteuse).

Schwyz. Une amende de fr. 30 (non observation de la quarantaine).

Glaris. Une amende de fr. 5 (abus de l'emploi d'un certificat de santé).

Soleure. Une amende de fr. 100 et les frais (importation de bétail sans l'avoir soumis à la visite vétérinaire-frontière).

Schaffhouse. Une amende de fr. 5 (non remise d'un certificat de santé); une amende de fr. 35 (non observation des prescriptions relatives à l'inspection des viandes).

St-Gall. Une amende de fr. 20 et quatre de fr. 5 chacune (irrégularités concernant des certificats de santé); une amende de fr. 50 et une de fr. 70 (non observation de la quarantaine); une amende de fr. 20 (importation de bétail sans l'avoir soumis à la visite vétérinaire-frontière).

Grisons. Trois amendes de fr. 10 chacune (non observation du séquestre); quatre amendes de fr. 15 chacune (manque des certificats de santé).

Vaud. Trois amendes de fr. 5 et deux de fr. 10 chacune (irrégularités concernant des certificats de santé); une amende de fr. 5 à un inspecteur du bétail, pour n'avoir pas rempli complètement un certificat de santé; une amende de fr. 5 (infraction aux prescriptions relatives au contrôle du bétail); deux amendes de fr. 10 chacune (transport de porcs contrairement aux prescriptions).

Valais. Trois amendes de fr. 5 chacune (manque de certificats de santé).

Neuchâtel. Une amende de fr. 5 (remise tardive d'un certificat de santé).

Refoulements.

Rectification.

Le cheval qui, le 29 novembre 1889, a été refoulé au bureau des péages de **Buchenloo**, comme étant suspect de morve, a été abattu sur l'ordre des autorités badoises. Il résulte de l'autopsie faite à cette occasion que l'animal dont il s'agit n'était pas morveux.

Etranger.

Grand-duché de Bade. 15 au 31 décembre 1889. *Sang de rate*, 4 cas; *charbon symptomatique*, 2 cas; *fièvre aphteuse*, à la fin du mois 6 communes infectées, savoir: 12 étables contenant 66 animaux infectés ou suspects; l'affection a fait son apparition dans 2 communes et s'est éteinte dans 2 autres. En 1889, 111 communes ont été atteintes, savoir: 485 étables contenant 3978 animaux; le grand-duché a eu en outre, pendant le courant de 1889, 7 cas de morve, 154 cas de sang de rate, 38 de charbon symptomatique et 1329 de gale.

Souabe et Neubourg. Décembre 1889. *Fièvre aphteuse*, environ 300 animaux malades ou suspects; *morve*, 7 cas; *gale du mouton*, 167 animaux infectés ou suspects.

L'Autriche-Hongrie n'avait, suivant bulletin du 14 janvier, aucun cas de *peste bovine*. La *fièvre aphteuse* et la *pleuropneumonie* sévissaient à cette époque dans les proportions suivantes:

	<i>Fièvre aphteuse</i>	<i>Pleuropneumonie</i>
Basse-Autriche . . .	dans 37 localités,	dans 7 localités,
Haute-Autriche. . .	» 3 »	» 1 »
Styrie.	» 1 »	» — »
Tyrol et Vorarlberg .	» 2*) »	» — »
Bohème	» 486 »	» 46 »
Moravie	» 24 »	» 11 »
Silésie	» 13 »	» 6 »
Galicie	» 166 »	» 1 »
Bukowine	» 11 »	» — »
Hongrie (7 janvier)	» 905 »	» 48 »

Italie. 23 au 29 décembre 1889. **Piémont**, *charbon symptomatique* et *sang de rate*, 5 cas; **Lombardie**, *fièvre aphteuse*, 30 cas dans la province de Milan.

*) Lustenau et Schwarzenberg.

Nombre des émigrants de la Suisse pour les pays d'outre-mer.

Mois.	1889.	1888.	Accroissement ou décroissement.
Janvier jusqu'à fin novemb.	8067	8070	— 3
Décembre	381	276	+ 105
Total fin décembre	8448	8346	+ 102

Berne, le 17 janvier 1890.

(F. féd. 1889, IV. 987)

Bureau fédéral de statistique.

Hypothèque sur un chemin de fer.

Le conseil d'administration du *chemin de fer du Monte-Generoso* sollicite du conseil fédéral l'autorisation de constituer une *hypothèque en 1^{er} rang* pour une somme de 900,000 francs sur cette ligne, dont la longueur est de 8949 m. de Capolago au sommet du Monte-Generoso, ainsi que sur les accessoires et le matériel d'exploitation. Cette hypothèque garantira un emprunt du montant ci-dessus, destiné à la construction et à l'équipement de la ligne.

Conformément aux prescriptions légales, cette demande en constitution d'hypothèque est, par les présentes, portée à la connaissance de tous les intéressés. Les *oppositions* éventuelles doivent être faites, en mains du conseil fédéral, d'ici au 5 février prochain.

Berne, le 17 janvier 1890. [3..]

Au nom du conseil fédéral :

La chancellerie fédérale.

Sommaire de la Feuille officielle suisse du commerce.

N° 8, du 18 janvier 1890.

Titres disparus. Inscriptions au registre du commerce. Marques de fabrique et de commerce. Propriété littéraire et artistique: Enregistrements du IV^e trimestre 1889. Exportation de la Suisse pour les Etats-Unis. Télégraphes.

N° 9, du 21 janvier 1890.

Domiciles juridiques. Assurances. Inscriptions au registre du commerce. Recettes de l'administration des péages dans les années 1888 et 1889. Délibérations du conseil fédéral. Situation hebdomadaire des banques d'émission. Traités de commerce: Suisse-Grèce. Télégraphes. Situation de banques étrangères.

N° 10, du 28 janvier 1890.

Inscriptions au registre du commerce. Liste des brevets d'invention et liste des dessins et modèles de la 1^{re} quinzaine de janvier 1890. Classification des inventions. Délibérations du conseil fédéral. Expositions: Kingston (Jamaïque); Edimbourg. Protection des marques de commerce au Mexique. Situation de banques étrangères.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1890
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.01.1890
Date	
Data	
Seite	176-187
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 640

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.